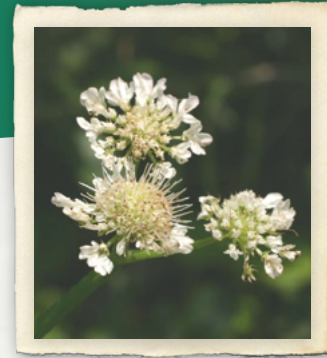
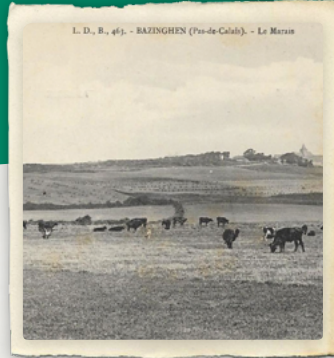


LIVRE BLANC



LE LIVRE BLANC DE LA BASSE VALLÉE DE LA SLACK
VERS UN CONTRAT COLLECTIF POUR LE MAINTIEN
D'UNE ZONE HUMIDE D'EXCEPTION

DECEMBRE 2019

Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

Introduction P2

Quelques chiffres clés du marais de la Slack P4

1 : La basse-vallée de la Slack : une zone humide d’exception

> L’histoire du Marais de la Slack, entre évolution naturelle et intervention humaine P6

> Un patrimoine remarquable P9

> Une activité agricole importante basée sur les prairies P14

> Les autres usages du marais P15

> treize années d’animation continue du territoire P17

2 : Les tendances d’évolution et les principaux enjeux du territoire

> L’enjeu agricole, pour un maintien de l’élevage et des prairies P20

> L’enjeu hydraulique pour la gestion et la préservation de la zone naturelle d’expansion de crues P22

> L’enjeu écologique et patrimonial P26

> Les autres éléments du patrimoine : une mise en valeur qui passe par la mobilisation des habitants P28

3 : Le contrat de Marais : une ambition partagée pour la préservation de la zone humide ... P29

rédaction : Olivier Provin - suivi éditorial : François Mulet - mise en page : François Hétru

photos : PNR sauf mention contraire - photo de fond sur la couverture : Cécile Gallian

vignettes, XXX - Impression : XXX - Attention, le sommaire va être complété avec un chapitre 4



J.L. Baclez

INTRODUCTION

La basse vallée de la Slack, le « Marais », comme la nomment les habitants des villages alentours, est un territoire remarquable du Boulonnais. Célèbre pour ses inondations spectaculaires, cette zone humide est considérée, y compris par les spécialistes, comme exceptionnelle par ses paysages, sa faune, et sa flore.

La basse vallée, telle que nous la connaissons aujourd’hui, est à la fois le fruit d’une lente évolution naturelle mais aussi du travail des hommes qui, depuis plus de mille ans, ont aménagé et façonné cet ancien estuaire. Des moines de St-Bertin jusqu’aux agriculteurs d’aujourd’hui, l’activité humaine a contribué à maintenir les paysages et la biodiversité du marais de la Slack. Cet équilibre est fragile.

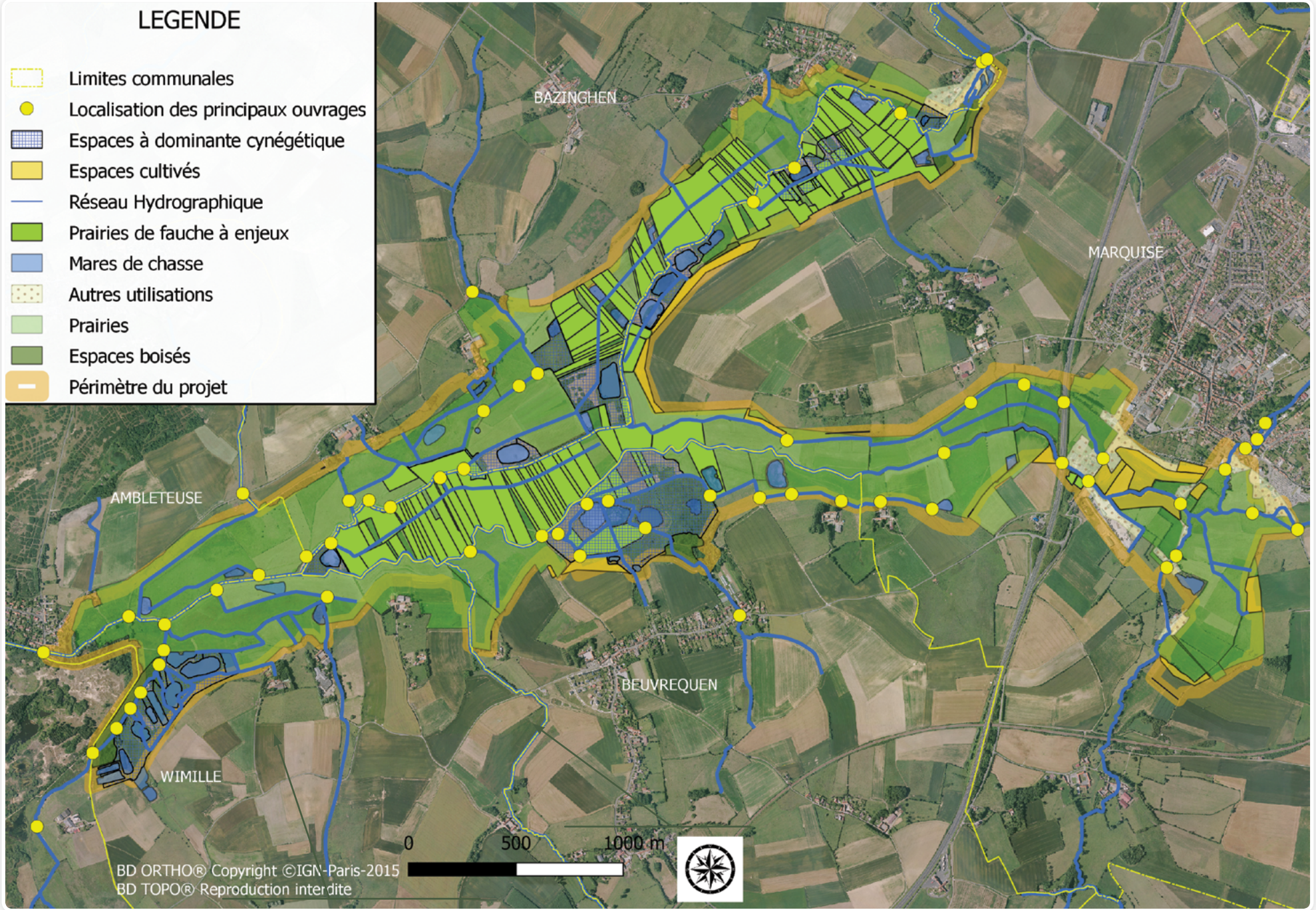
C’est pourquoi, le Parc naturel régional, ses partenaires et toutes les parties prenantes se sont investis depuis plus de dix années maintenant dans un programme d’animation, d’accompagnement et de suivi de ce territoire. Ce travail d’animation a permis de dégager les principaux enjeux spécifiques à cette zone humide. Très liés et interdépendants, ces enjeux nécessitent d’être abordés ensemble, de façon globale et « intégrée ».

En effet, la préservation du paysage, des habitats naturels et des espèces passe par le maintien d’une activité d’élevage qui valorise des prairies naturelles et productives. Ces deux objectifs ne peuvent être atteints qu’avec une bonne gestion hydraulique du Marais, permettant à la fois de maintenir la zone d’expansion de crue et de limiter les durées de submersion des prairies par une gestion pertinente de l’envasement des voies d’eau.

C’est donc autour de ces trois enjeux, agricole, écologique et hydraulique, que s’est construit ce programme d’animation et de suivi qui préfigure le «contrat de marais».

LEGENDE

- Limites communales
- Localisation des principaux ouvrages
- Espaces à dominante cynégétique
- Espaces cultivés
- Réseau Hydrographique
- Prairies de fauche à enjeux
- Mares de chasse
- Autres utilisations
- Prairies
- Espaces boisés
- Périmètre du projet



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU MARAIS DE LA SLACK

Un bassin versant de
153 km²

482 ha
de zone humide sur
6 communes

400 ha
en prairies naturelles

54 — — — —
exploitations agricoles dont
19 — — — —
exploitants qui occupent

80% — — — —
de ces prairies humides

500 ha :
périmètre
des Wateringues

23 KM
DE COURS D'EAU ET
14 KM
DE FOSSÉS

1 zone
d'expansion
de crue
de plus de
360 ha

7 0 0
parcelles et ...
2 0 0
propriétaires

3 000 m³ de sédiments extraits en moyenne chaque année,
soit l'équivalent de **40 semi-remorques par an**

2 MILLION DE M³ d'eau stockés
en période de crue, soit l'équivalent
de **530 PISCINES OLYMPIQUES**

Plus de **36 TAXONS** (familles d'espèces végétales et animales)
déterminants de ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
ont pu être recensés dans cette basse vallée dont **8 PROTÉGÉS** dans la région
et **2 PROTÉGÉS** en France

80 % du périmètre
se trouve à moins
de **4,5 m** d'altitude

423 ESPÈCES VÉGÉTALES
recensées dans les prairies dont
51 espèces végétales patrimoniales
typiques des prairies humides

Plus de **25** espèces d'oiseaux,
19 espèces d'insectes et
5 espèces d'amphibiens
au moins considérées
comme rares à l'échelle régionale

UN FUTUR CONTRAT
DÉCLINÉ EN
3 GRANDES ORIENTATIONS,
10 ENGAGEMENTS ET
26 ACTIONS PRIORITAIRES

0,07%
c'est la pente moyenne
sur l'ensemble de la basse vallée



J.L. Badiez

1/1 L'HISTOIRE DU MARAIS DE LA SLACK, ENTRE ÉVOLUTION NATURELLE ET INTERVENTION HUMAINE

Carte de Cassini (Archives
Départementales du Pas-de-Calais)



L'histoire du Marais ne peut se comprendre sans imaginer ce que pouvait être l'estuaire de la Slack au premier siècle de notre ère. Son embouchure s'étendait de la Pointe aux oies, sur la commune de Wimereux, jusqu'à l'emplacement de l'actuel Fort Vauban sur la commune d'Ambleteuse. Il remontait jusque Marquise et jusqu'en amont du lieu-dit Rouge-Bernes, sur la commune de Bazinghen. Des indices historiques laissent à penser qu'il y avait l'équivalent d'un port de pêche côté Rouge-Bernes et d'un port commercial du côté de Bodrethun, juste en aval de Marquise. Il est également démontré que la Slack était navigable depuis les romains jusqu'à au moins l'an Mil.

Comme tout estuaire, celui de la Slack s'est comblé naturellement au fil des siècles. De nombreux écrits témoignent de l'impact des apports de sable venant des dunes de la Slack, à la fois sur l'élevage mais aussi sur la zone humide. L'intervention de l'homme a également contribué à modifier cette espace naturel. Les moines de l'abbaye Saint-Bertin, implantés à Beuvrequen dès le XI^e siècle, ont appliqué au marais de la Slack leur savoir-faire acquis dans le marais de Saint-Omer.

L'exploitation agricole du marais par les moines a contribué à façonner la zone humide de l'ancien estuaire en zone de prairies naturelles inondables propices à la production de foin. Les prairies de fauche du marais étaient alors entretenues selon la technique d'amendement du « marais-flotté » qui consistait à réguler les niveaux d'eau dans les prairies entourées de merlon, à l'aide d'un ensemble de vannes réparties sur tout le réseau de cours d'eau suivant les besoins de productions fourragères.

Enfin il faut noter les multiples tentatives, au cours de l'histoire, pour aménager un port dans l'estuaire de la Slack. Ces travaux ont modifié également le fonctionnement de la basse vallée. L'estuaire a subi de profondes modifications dès le XVII^e siècle par le creusement d'un port par les ingénieurs de Vauban. La partie aval du fleuve a été canalisée au début du XIX^e siècle dans le cadre des travaux du port Napoléon alors qu'elle s'écoulait naturellement en méandres à travers les dunes de la Slack. Ce canal devient alors le seul exutoire pour toute la basse vallée.



Cadastre royal daté du milieu du XVIII^e siècle. À gauche, la ferme de Cotten, au centre le secteur du Ruissolin et des Bouillons. À droite le village. Les prairies sont en vert. (Archives Départementales du Pas-de-Calais)

L. D., B., 470. - Environs de Marquise. Le marais de la Slack entre Beuvrequen et Bazinghen

Malgré toutes ces modifications, l'activité agricole est restée présente. Depuis plus de deux siècles, la qualité des foins de la basse vallée de la Slack a toujours fait la renommée du Marais. Avant la mécanisation, la fauche se faisait à la main, travail long et fastidieux. Le foin était stocké sous forme de petites meules, les « muttes ». Avec la révolution industrielle, le travail s'est mécanisé avec l'utilisation du cheval Boulonnais qui a été remplacé ensuite par le tracteur à partir de la seconde guerre mondiale. Un marché au foin existait sur la commune de Bazinghen ; il a perduré jusqu'aux années soixante.



Pâturages communs dans le Marais de Slack au début du siècle dernier. (association Histopale)

Les agriculteurs pratiquaient autrefois un pâturage collectif dans la basse vallée de la Slack. La crise de la vache folle a supprimé cette possibilité de mettre en commun les troupeaux et a diminué l'activité de pâturage dans le grand Marais. En ce qui concerne l'entretien des fossés et cours d'eau du marais, celui-ci se faisait à la main et par équipe. Chaque année, les fossés étaient curés avec de longues pelles de bois, les « Wadraques ». Les boues étaient étalées sur les parcelles et servaient d'amendement pour les foins. Ces activités multiséculaires ont façonné les paysages que nous admirons aujourd'hui et ont contribué au développement et au maintien d'une faune et d'une flore uniques.

Le marais a également été le témoin de l'histoire des pionniers de l'aviation. En effet, au début du siècle dernier, en 1909, le marais fut choisi pour accueillir un champs d'aviation pour la grande se-

maine d'aviation de Boulogne-sur-Mer Les responsables de l'époque optent pour une plaine gazonnée qui offre les qualités requises pour faire décoller et atterrir des avions. Il s'agit du grand Marais. La commune de Beuvrequen, idéalement desservie par la gare de Wacquinghen, la halte ferroviaire d'Aubengues et la nationale 1, permettait aux spectateurs de venir assister facilement aux démonstrations de ces « faucheurs de marguerites ». C'est lors d'un de ces meetings que le célèbre aviateur Ferber trouva la mort.



Portrait de l'aviateur Ferdinand Ferber (les amis du vieux Boulogne)

QUELQUES DATES IMPORTANTES DE L'HISTOIRE DU MARAIS DE LA SLACK

300 av J.C. à 100 av J.C. : La mer monte jusqu'à Marquise. Les Morins traversent le marais à l'aide de bateaux à fond plat.

100 av J.C. à 400 : Les Romains installent le Portus Itius. Les prairies du marais nourrissent les chevaux des légions de César. Installation de la zone de chargement de pierres à Ledquent et mise en place des buttes de surveillance. Creusement des premières carrières à Marquise.

370 à 600 : Première attaque des Saxons sur le littoral du Boulonnais. La langue germanique s'impose dans la région boulonnaise.

751 à 1337 : Domination du secteur par le royaume de France. Probable implantation du curé de l'abbaye de St-Bertin à Beuvrequen en 1043. Droit d'abreuvoir, droit de pâture, droit aux torses accordés par Abot de Bazinghen aux habitants des hameaux en cause, pour assurer des moyens de subsistance aux familles.

1280 : Travaux d'irrigation du marais par les moines de St-Bertin et mise en place du système féodal de gestion du marais (prémices des Wateringues).

Les Anglais dominent le secteur de 1337 à 1558 : ils font de nombreuses incursions dans le territoire de la Slack. Ils brûlent Marquise, Bazinghen et Beuvrequen en 1543

Le calcaire oolithique appelé pierre de Marquise s'exporte en Angleterre en passant par la vallée de la Slack. Celle-ci est navigable.



La présence d'une motte castrale à proximité du Bail confirme l'occupation historique et l'importance du Marais de Bazinghen

1558 à 1789 : Le Royaume de France

1619 : M. Colin se charge des travaux de l'écluse dans l'estuaire.

1646 : Louis XIV et Vauban se rendent à Ambleteuse. Une nouvelle écluse à double porte est construite. Le port est creusé de nouveau.

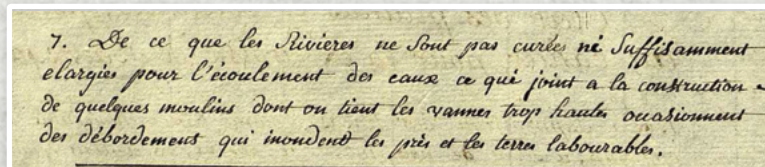
1688 : Le port d'Ambleteuse est abandonné.

1695 : Achat de la seigneurie de Bazinghen par les Abots.

1762 : L'écluse brûle dans un violent incendie.

1789 à 1799 : La révolution française :

1790 : Vente des domaines nationaux. Le maire de Marquise rachète des terres.

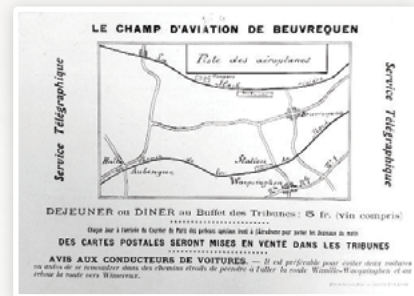


extrait du Cahier de Doléances de la commune de Beuvrequen. (Archives Départementales du Pas-de-Calais)

1790 à 1792 : Le marais est inondé.

Les problèmes de gestion hydraulique de la Slack sont mentionnés dans les Cahiers de Doléances.

Période contemporaine :



Dépliant publicitaire du meeting aéronautique de Boulogne-sur-Mer. (source les amis du vieux Boulogne)

Annnonce de vente de foin extraite du journal L'impartial de Boulogne sur mer 1864 (association Histopale)



1940 : Le sergent Keymer meurt dans le marais de Bazinghen au cours de la bataille aérienne d'Angleterre.

1940 à 1944 : L'armée allemande inonde le marais, et y plante des piquets en béton. Elle installe une voie ferrée qui coupe l'ouest du marais pour déployer un canon sur rail et tirer sur l'Angleterre.

À partir des années 1950 :

Disparition progressive des chevaux par la mécanisation.

Dernière vente aux enchères de foin 10 ans après la guerre. Le parsoi disparaît petit à petit en même temps que les travailleurs saisonniers.



Le Marais de Bazinghen au début du siècle dernier. (association Histopale)

1909 : Le marais fut choisi pour accueillir un Champs d'aviation pour la grande semaine d'aviation de Boulogne-sur-Mer. Mort de l'aviateur Ferdinand FERBER.

1975 : Apparition des premières huttes avec mares de chasse au cœur du marais.

1/2 LE MARAIS DE LA SLACK, UN PATRIMOINE REMARQUABLE

1 : L'EAU, UNE RICHESSE ET UN ATOUT POUR LE MARAIS

Le marais de la Slack constitue la partie aval du bassin versant de la Slack. Ce petit fleuve côtier du Boulonnais draine un bassin versant de 153 km² et s'écoule depuis Hardinghen, sa source, jusqu'à Ambleteuse où il rejoint la Manche en passant par le dernier estuaire naturel du Boulonnais. Son cours principal mesure environ 22 km et possède plusieurs affluents principaux : le Blacourt, le Crembreux et le Bazinghen en rive droite, et les ruisseaux du Paon, du Poché et de la Ménandelle en rive gauche.



photo Marie-Madeleine Garcia

Le Bazinghen

La vallée de la Slack et ses affluents dépendent de la région appelée le Bas-Boulonnais constitué essentiellement de collines dites jurassiques. Un massif de roches datant de l'ère primaire effleure au niveau de la commune de Ferques, juste en amont du marais. Ce calcaire primaire est exploité par plusieurs entreprises : Carrières du Boulonnais, de la Vallée Heureuse et du Stinkal notamment. La basse vallée constitue une unité géomorphologique unique ; un

estuaire colmaté par les transgressions et régressions flandrienne (changement du niveau de la mer).

La Slack, comme les autres fleuves du Boulonnais (Wimereux et Liane) suit un régime quasi-torrentiel en période de crues mais les étiages sont sévères, avec des niveaux d'eau très bas entre avril et septembre. Au cœur de la basse vallée, la confluence du Bazinghen et de la Slack se trouve à une altitude très proche du niveau de la mer (quatre mètres) et la pente du cours d'eau devient très faible. Les eaux provenant de l'amont se retrouvent donc à un point convergeant, au cœur de la basse vallée

pour former une zone naturelle d'expansion de crue pouvant stocker plusieurs millions de mètres cube (1,9 millions de m³ d'eau stockés sur 360 ha dans le marais pour une crue décennale). Cette zone humide exceptionnelle s'étend sur environ 500 hectares sur les communes de Bazinghen au nord, Ambleteuse à l'ouest, Beuvrequen et Wimille au sud, et Marquise à l'est.

L'ancien estuaire de la Slack ayant une faible pente (0,07% en moyenne sur le territoire de la basse vallée), un réseau de canaux et de fossés a été aménagé depuis des siècles pour faciliter l'évacuation de l'eau des prairies humides et des fossés. Un ensemble d'ouvrages (ponts, écluses) dont certain très anciens (XVII^e, XVIII^e siècle), viennent compléter ces aménagements hydrauliques historiques. Ce réseau d'ouvrages, de petits cours d'eau et de fossés forment un patrimoine remarquable, qu'il convient de préserver.

Les fossés et cours d'eau sont actuellement gérés et entretenus par la sixième section de Wateringues du Pas-de-Calais. Il faut noter également la présence dans le marais, de merlons « historiques »,



le Pont de Beuvrequen sur la Slack



L'écluse en pierre de taille des prés



Pont à voûte en maçonnerie de pierres

vestiges des aménagements des moines de l'abbaye Saint-Bertin, utilisés pour la technique des prés flottés. Le territoire concerné par le « contrat de Marais » est celui de la basse vallée de la Slack tel qu'il est défini par le périmètre d'intervention de la 6^{ème} section de wateringues, étendu aux prairies de la Warenne sur la commune de Wimereux au sud et aux prairies bordant le Bazinghen, en amont de Rouge-Bernes. Cet ensemble de prairies humides se trouve le long des cours d'eau. On y retrouve les mêmes enjeux écologiques, hydrauliques et agricoles que dans le Marais de Slack.



Vue aérienne de la zone naturelle d'expansion de crue



Paysage remarquable de la Slack : vue sur le village de Beuvrequen

2 : DES PAYSAGES DE GRANDE VALEUR

L'ensemble « vallée inondable-versants herbagers » est une entité paysagère de grande valeur à l'échelle du littoral du Parc naturel régional. C'est la seule zone naturelle d'expansion de crue arrière-littorale de la côte d'Opale. Cette zone humide forme un paysage très ouvert du fait de la quasi inexistence de boisements. Elle présente une trame bocagère périphérique discontinue, des pâtures qui s'étirent depuis les zones humides jusqu'aux abords des fermes qui bordent la vallée. Les grands champs prennent le relais vers les parties hautes et les plateaux.

L'eau est très présente sous diverses formes. Les inondations font nettement varier ce paysage au fil des saisons. La période automnale charge la nappe phréatique, les cours d'eau débordent et le marais se transforme en lac. La période estivale minimise la présence de l'eau, mais, lors des périodes de sécheresses, la vivacité des couleurs et des nuances de vert des prairies nous informe que l'eau n'est jamais très loin.



Paysage remarquable de la Slack : vue sur le village de Bazinghen

L'activité rurale se traduit par la présence de fermes et hameaux. Les corps de fermes sont anciens avec une forte valeur architecturale. Ils sont caractéristiques de l'architecture rurale du Boulonnais. Ces fermes sont implantées de façon historique au plus près des prairies inondables, sans jamais être dans la zone inondée. Les villages de Beuvrequen et de Bazinghen sont implantés sur les hauteurs et s'étirent peu à peu le long des principaux axes de communication. Au niveau du réseau viaire, il n'y a pas de voies de communication nord-sud. Les deux points majeurs de franchissement du fleuve se trouvent aux extrémités ouest et est du marais. À l'est, le secteur du Pont Pierré supportait l'axe de circulation historique (ancienne voie romaine) « de Paris à Dunkerque » (ex RN1). À l'ouest, le secteur du hameau de Slack devait être le principal lieu de franchissement du fleuve, « à gué » dans un premier temps, puis par un pont.

L'originalité de ce paysage lui confère une grande richesse qui gagnerait à être mieux connue des visiteurs.



Un patrimoine architectural rural traditionnel remarquable de la vallée



L'ancien café Defosse-Hamy à Beuvrequen





Prairie fleurie



Illustration de la diversité floristique des prairies humides de la Slack



Oenanthe fistuleuse

3 : UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

La majorité de la surface du marais est occupée par des prairies inondables pâturées ou fauchées. Cet usage agricole avec des immersions hivernales contribue à la présence d'une diversité biologique remarquable aussi bien pour sa flore que sa faune.

LA FLORE DU MARAIS

La basse vallée de la Slack se caractérise par une succession de communautés de plantes plus ou moins hygrophiles (liées au niveau d'eau) et distribuées selon l'altitude et les pratiques culturales. Dans les secteurs les plus longuement inondés, nous retrouvons le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) et l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*). Dans les zones d'altitude plus élevée se trouve le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome rameux (*Bromopsis ramosa*). Dans les prairies pâturées nous retrouvons la patience crépue (*Rumex crispus*) et le vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

D'autres espèces de grande valeur ont été observées sur site : le Trèfle Micheli (*Trifolium michelianum*), la Rhinanth à grandes fleurs, (*Rhinanthus angustifolius* f. *grandiflorus*), la grande Douve (*Ranunculus lingua*), les Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) mais aussi d'autres qui aiment les sols à teneur excessive en substances nutritives (eutrophiles) comme le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*).

La présence de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) est également à relever. Sa présence est exceptionnelle dans le nord de la France. Elle est considérée comme la plante emblématique du marais. En tout, on recense près d'une cinquantaine d'espèces végétales d'intérêt patrimonial. À noter également la présence de l'Ache Inondée (*Helosciadium inundatum*) découverte en mai 2019.



Renoncule à feuille d'Ophioglosse



La Grande douve

Quelques chiffres clefs sur le patrimoine naturel :

> plus de 25 espèces d'oiseaux, 19 espèces d'insectes et 5 espèces d'amphibiens au moins considérées comme patrimoniales à l'échelle régionale
> Plus de 36 taxons (familles d'espèces) déterminants de ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ont pu être recensés dans cette basse vallée dont 8 protégés dans la région et 2 protégés en France.



Orthoptère

LES OISEAUX DU MARAIS

Cette vallée au paysage très ouvert, en amont des dunes de la Slack, possède un intérêt ornithologique régional et national. Elle constitue un site exceptionnel pour les oiseaux migrateurs de par la diversité de ses milieux. On y observe, entre autres, la présence de la Bécassine des marais, du Courlis cendré, du Tarier des prés, de la Spatule blanche, du Canard chipeau, du Canard souchet, de l'Avocette élégante, du Busard des roseaux.



Tarier des prés



la Bécassine des Marais



Le canard Souchet

LES POISSONS

La Slack est classée en première catégorie piscicole (cours d'eau à salmonidés), classé « à truite de mer » (arrêté du 28/11/1987). On note la présence de certaines espèces remarquables telles que le Chabot commun, l'Anguille d'Europe, la Lamproie de Planer et la Lamproie fluviatile. La Slack et le Bazingen sont régulièrement fréquentés par des poissons migrateurs (Anguille, Truite de mer, Lamproie fluviatile) qui utilisent ces cours d'eau pour accéder à leur zone de reproduction ou de grossissement.

Pour les salmonidés, grands ou petits, et les lamproies il n'y a pas de zones de reproduction dans la basse vallée. Le marais de Beuvrequen est également un secteur de passage pour les lamproies qui progressent vers les zones de fraies se trouvant vers l'amont. Le marais de la Slack et du Bazingen est un site privilégié pour les anguilles malgré le manque d'habitat favorable.



L'anguille est une espèce emblématique du marais mais en voie d'extinction



Le chabot commun

LES AMPHIBIENS

Cette vallée abrite également cinq espèces d'amphibiens dont le Pélodyte ponctué en limite d'aire de répartition en région.

1/3 UNE ACTIVITÉ AGRICOLE IMPORTANTE BASÉE SUR LES PRAIRIES

Le Marais de la Slack a un usage essentiellement agricole. Une cinquantaine d'exploitations déclarent des surfaces allant de quelques dizaines d'ares à une quarantaine d'hectares. Le système polyculture-élevage y est dominant. La grande majorité des surfaces agricoles du marais est constituée par des prairies, qui sont soit fauchées, soit pâturées. Les exploitations faisant pâturer leurs animaux dans les prairies humides de la basse vallée sont celles qui y disposent des plus grandes surfaces. Sur les quatre cents hectares de prairies, cinquante exploitants sont concernés. Néanmoins, sur ces cinquante agriculteurs, neuf occupent 60 % des surfaces. Dix-neuf exploitations occupent 90 % de la surface du marais.

La principale activité est donc l'agriculture, avec plus de 80% de la surface constituée par des prairies. Historiquement, le foin de la basse vallée était très réputé pour sa qualité. Le pâturage collectif était autrefois pratiqué, cependant la mise en commun des troupeaux n'est plus possible pour des raisons de réglementation sanitaire et la plupart des prairies sont désormais consacrées à la fauche. Des aides agri-environnementales sont proposées aux exploitants de ce territoire depuis plus de vingt ans pour inciter à une gestion extensive des prairies et pour compenser les contraintes d'exploitation. Aujourd'hui, l'activité agricole sur la basse vallée est fragilisée d'une part par le contexte difficile de l'élevage (coûts des matières premières, baisse du prix du lait, etc.) ainsi que par les contraintes locales d'exploitations en zones humides (vulnérabilité sur les stocks fourragers notamment). Pour préserver les prairies de la basse vallée, il est donc aujourd'hui indispensable de pouvoir agir sur les leviers permettant aux agriculteurs de maintenir leur activité (accompagnement technique, aides financières etc.) pour compenser les spécificités liées à cette zone humide.



photo Christophe Morelle

récolte des foins dans le Marais de Bazinghen



photo Sylvain Gras

Le pâturage bovin au cœur du marais

1/4 LES AUTRES USAGES DU MARAIS

LA CHASSE

La chasse est une activité traditionnelle du marais. Les anciens des villages de Beuvrequen et Bazinghen ont témoigné du développement de cette activité qui était d'abord itinérante (chasse à la botte). Peu avant la seconde guerre mondiale, on trouvait dans le marais quelques huttes fixes, puis des huttes dans des roulottes après-guerre. L'activité s'est développée à partir des années soixante-dix. L'ouverture de la chasse s'opérait le 14 juillet à midi. La préparation de la chasse était une période de forte activité (réapprovisionnement de la mare en eau, nettoyages, etc.). L'augmentation du nombre de chasseurs a entraîné la création de nombreux plans d'eau dans la basse vallée depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, c'est plus d'une cinquantaine de mares et plusieurs centaines de chasseurs qui sont présents sur le territoire de la Slack.



photo Beate Vervaecke

La chasse à la hutte, une activité de loisir très présente dans le marais



photo Beate Vervaecke

exemple de hutte flottante

LA PÊCHE

La pêche est pratiquée périodiquement par l'association de pêcheurs de Marquise. Des rempoissonnements sont faits plusieurs fois chaque année. Des relevés faits en différents points situés entre l'estuaire (à Ambleteuse) et Rinxent (en amont de la basse vallée) dans la Slack, montrent que des espèces migratrices de poissons sont présentes dans le cours d'eau, et ce en quantité importante au niveau de l'estuaire mais en quantités bien moins élevées au niveau de la station de Rinxent.



photo C. Morelle

Pêcheur le long de la Slack

L'ENTRETIEN DES VOIES D'EAU PAR LA SECTION DE WATERINGUES.

La sixième section de Wateringues a en charge l'entretien des cours d'eau et des fossés dans son périmètre. C'est une association forcée de propriétaires de terres qui a pour principale vocation l'entretien des voies d'eau de la basse vallée de la Slack. Tous les propriétaires du marais sont regroupés dans cette association. Les statuts de l'association sont précisés dans l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2008. La sixième section de Wateringues, comme toutes les autres sections de Wateringues du Nord et du Pas-de-Calais possède son règlement propre qui a été établi par arrêté de police le 15 juillet 1856. Ce règlement contient un certain nombre de prescriptions portant sur l'entretien des voies d'eau et la préservation de la zone d'intervention (notamment sur la préservation du caractère ouvert du paysage de la basse vallée, le maintien des servitudes de passage, la préservation des berges ou encore le devenir des boues de curage). Il s'agissait (et c'est toujours le cas aujourd'hui) de réaliser les travaux annuels d'entretien que sont le curage et le faucardage de la rivière et des principaux cours d'eau. Le travail de curage se faisant autrefois à la main et par équipe. Chaque équipe curait un certain linéaire de la rivière à l'aide de « wadraques », sorte de longues pelles en bois. Le propriétaire ou le locataire avait la responsabilité d'étaler les boues de curages sur la parcelle attenante au cour d'eau de manière à niveler le terrain et de permettre au marais d'être en constante croissance de hauteur. La terre étalée était recouverte d'herbe ce qui servait d'amendement pour la pousse de la végétation au printemps suivant.

Lorsque la mécanisation est arrivée, les équipes furent remplacées par une pelleteuse à godet. Les produits de curage furent plutôt stockés le long des berges des cours d'eau. Cette technique a généré la création de bourrelets de curages de chaque côté des cours d'eau qui a amplifié ce que l'on appelle le phénomène de « casiers hydrauliques ». À la faveur du programme mené par le

Parc naturel régional et suite à l'évolution du cadre réglementaire, il a été décidé de formaliser des plans de gestion et d'entretien des cours d'eaux et fossés du marais de la Slack. Un premier plan de gestion sur cinq ans fut mené de 2013 à 2018. La section de Wateringues et ses partenaires ont lancé un travail pour concevoir un nouveau plan de gestion et d'entretien des voies d'eau sur une période de dix années.



L'entretien des cours d'eau par la section : un travail indispensable pour le bon maintien des niveaux d'eau dans le Marais

photo forum des Marais Atlantiques



photo 6e section de Wateringues

le bateau faucardeur, patrimoine de la 6e section !

1/5 TREIZE ANNÉES D'ANIMATION CONTINUE DU TERRITOIRE

En 2006, suite à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la préservation des zones humides, le Parc naturel régional en collaboration avec la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, a proposé aux acteurs locaux un programme d'actions spécifique pour la basse vallée de la Slack. Ce programme d'actions et d'animation avait pour objectifs de maintenir les activités agricoles traditionnelles, considérant celles-ci comme garantes de l'intérêt écologique du site. Il s'agissait également de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi de mettre en œuvre les dispositions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Boulonnais, notamment sur l'entretien des voies d'eau.

Ce travail de fond nécessita l'établissement d'un partenariat fort avec la sixième section de Wateringues. Pendant cette première période de six années, la basse vallée de la Slack a pu bénéficier d'une animation spécifique dont le rôle était de dérouler le programme d'action. Ce programme reposait essentiellement sur l'animation de la politique agro-environnementales, des investissements pour l'entretien de la zone humides (pompes de prairies, réfection des écluses, reconversion de parcelles boisées en terres agricoles), une réflexion pour la mise en place de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non bâti et la déclinaison des dispositions du nouveau SAGE Boulonnais avec notamment la question de la gestion et l'entretien des cours d'eau.



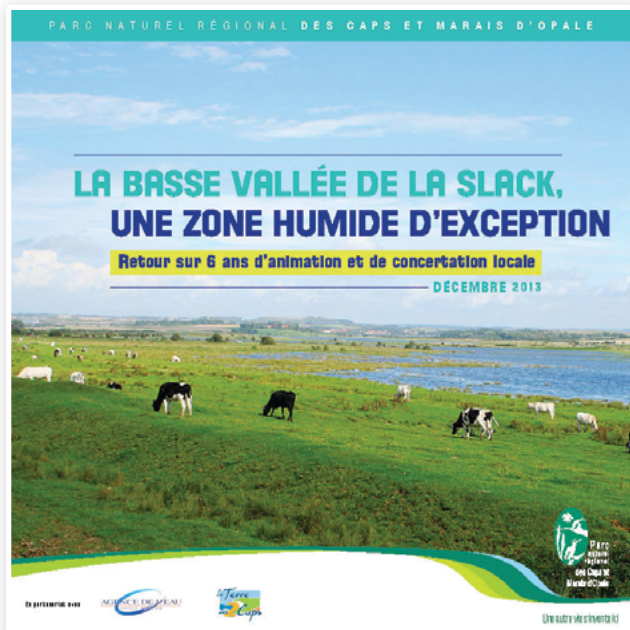
Rencontres Pâtur'Ajuste avec les agriculteurs

Première fête de la Slack en mai 2018

Cette première phase d'animation a perduré sur la période 2013-2015. Elle s'est appuyée sur les trois principaux enjeux de la basse vallée qui ont émergé de la toute première phase d'animation : l'enjeu agricole avec le maintien de l'élevage et des prairies humides naturelles ; l'enjeu écologique, par la préservation des habitats et des espèces ; et enfin l'enjeu hydraulique avec la nécessité de maintenir la zone naturelle d'expansion de crue et la limitation de l'envasement des voies d'eau.

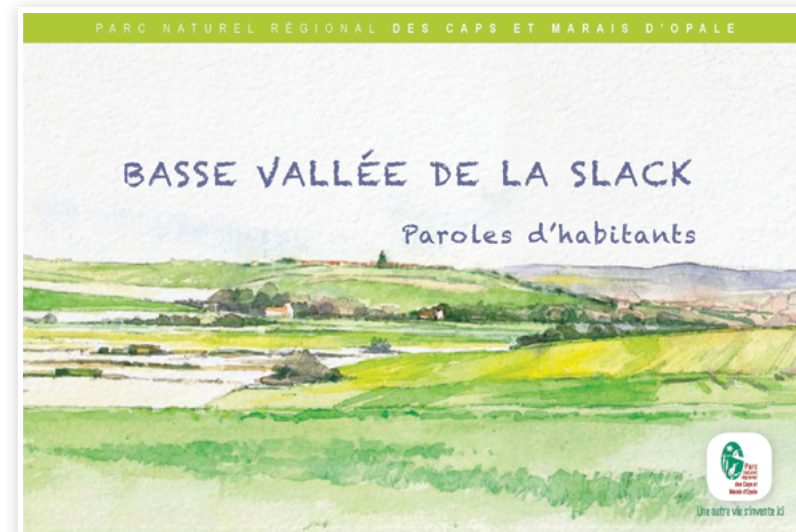
Suite à des conditions météorologiques difficiles (hivers très humides et pluies violentes en juin), cela conjugué sans doute avec un manque d'entretien de certaines voies d'eau, des périodes

de submersion supérieures aux moyennes habituelles furent constatées. Ces submersions longues sont très défavorables pour la récolte des foin et les éleveurs de la vallée ont perdu une bonne partie de leurs récoltes. L'enjeu hydraulique était donc (il l'est toujours aujourd'hui) le centre des préoccupations des acteurs du site. Il a cristallisé l'attention jusqu'à devenir un facteur de blocage dans la mise en œuvre des autres actions du programme. Il faut noter que l'approbation du plan de gestion quinquennal des wateringues en 2015, a permis de débloquent la situation et de planifier les travaux d'entretien qui ont donné de bons résultats dès les premières années.



Retour sur 6 ans d'animation publié en 2013

À la demande de l'ensemble des acteurs, le Parc naturel régional et ses partenaires ont proposé un autre programme triennal sur la période 2016-2018. Ce programme s'est articulé autour des trois enjeux majeurs de la basse vallée, enjeux renforcés par les éléments de diagnostic et les résultats constatés sur le terrain : enjeux agricoles, écologiques et hydrauliques sont en effet indissociables.

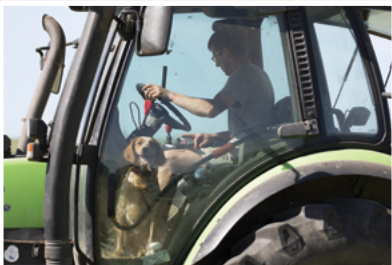


Ce livret de rencontres paru en 2016 compile souvenirs et vision du marais par les «gens du cru».

J.L. Badiez



2.1 L'ENJEU AGRICOLE, POUR UN MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE ET DES PRAIRIES



L'agriculture, une activité indispensable au maintien du paysage et de la flore du Marais



Réunion sur le terrain avec les agriculteurs pour une meilleure valorisation des prairies



La démarche Pâtur'Ajuste au service des éleveurs du Marais



La reconnaissance de la flore des prairies de fauche demande une bonne expérience

La principale activité représentée sur le secteur est bien entendu l'agriculture, avec plus de 80% de la surface constituée par des prairies dont le foin était, et est toujours, réputé pour sa qualité. La majorité des prairies est désormais consacrée à la fauche. Un certain nombre de dispositifs sont proposés aux exploitants de ce territoire pour inciter à une gestion extensive des prairies et pour compenser les contraintes d'exploitation.

Aujourd'hui, l'activité agricole sur la basse vallée est fragilisée d'une part par le contexte difficile de l'élevage (coûts des matières premières, baisse du prix du lait, etc.) ainsi que par les contraintes locales d'exploitations en zones humides (vulnérabilité sur les stocks fourragers notamment). Une question de fond sur l'avenir des exploitations dans la basse vallée (à moyen terme) est soulevée. Le prix du lait est aujourd'hui peu attractif pour de nouvelles installations.

Pour préserver les prairies de la basse vallée, il est donc indispensable de pouvoir agir sur les leviers permettant aux agriculteurs de maintenir leur activité (accompagnement technique, aides financières, etc.) pour compenser les spécificités liées à cette zone humide. Le Parc naturel régional accompagne les éleveurs de la basse vallée dans le cadre du programme de maintien d'une agriculture en zone humide financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Ce programme s'appuie essentiellement sur un suivi technico-économique des exploitations et une aide technique pour une meilleure valorisation des prairies naturelles (méthode patur'ajuste). Les troupeaux étant plus touchés par les parasites que dans d'autres secteurs, il a été proposé un accompagnement spécifique par un groupement de vétérinaires.

Ces compensations pourraient se concrétiser dans une démarche de type « paiement pour services environnementaux ». Les paiements pour services environnementaux (PSE) permettraient de rémunérer les agriculteurs par un contrat entre l'exploitant et les collectivités en échange de l'adoption de pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

Une réflexion doit également être menée pour la valorisation des productions du marais soit sous une marque de type « Valeurs Parc » ou sur des démarches coopérative comme « Lait Prairies du Boulonnais ».

Les MAE (mesures agri-environnementales) fauche tardive offrent quant à elles des montants peu attractifs et pas assez de souplesse dans la date de fauche. En effet, le fait d'imposer une date rend la mesure très contraignante surtout au regard des aléas climatiques et du dérèglement climatique.



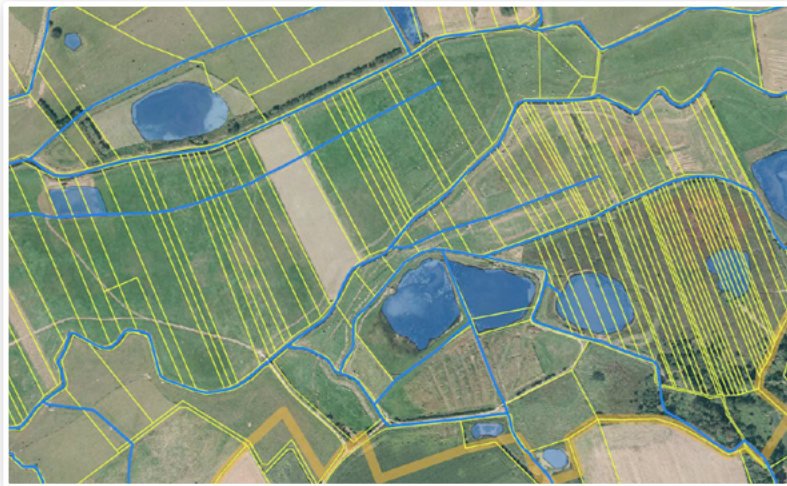
Avec les prairies de fauche, les prairies pâturées sont essentielles au bon fonctionnement de l'exploitation

L'enjeu foncier est l'autre enjeu majeur pour assurer le maintien d'une activité agricole. Il faut rappeler que 31 exploitations du marais occupent 18% des prairies à très petites parcelles, avec un morcellement conséquent : 400 ha, 700 parcelles et 200 propriétaires.

De plus, le poids économique de la chasse commerciale pourrait déclencher un changement massif d'usage des parcelles de la basse vallée. Outre l'augmentation du prix du terrain préjudiciable pour les agriculteurs, cette modification de l'usage engendre des modifications du milieu, portant atteinte à certaines espèces ayant besoin des prairies humides au cours de leur cycle.

C'est pourquoi il est envisagé de formaliser un protocole foncier pour fixer les priorités en terme d'usage des parcelles vendues avec une priorité pour le maintien d'une activité agricole. Le besoin d'une veille foncière pérenne type « Vigifoncier » est indispensable et reste à concrétiser.

À côté des activités agricoles prédominantes, la chasse est pratiquée durant toute la période d'ouverture mais également en amont de cette période (entretien des mares, des huttes, etc.). L'activité de chasse étant beaucoup plus importante que la simple exploitation annuelle de la prairie, le passage des véhicules qui utilisent les servitudes de passage (servitude d'accès aux parcelles voisines pour l'exploitation agricole de la parcelle) comme chemin d'accès aux huttes de chasse génère une dégradation partielle des prairies. Des matériaux extérieurs sont quelquefois apportés sur site (cailloux, gravats, etc.). Il paraît nécessaire d'organiser une concertation pour trouver la meilleure solution et le meilleur compromis entre les deux activités. Il en est de même pour la gestion des abords des mares.



Exemple de morcellement des parcelles dans le Marais de Beuvrequen
Extrait carte IGN © 2019. Copie et reproduction interdites

2.2 L'ENJEU HYDRAULIQUE POUR LA GESTION ET LA PRÉSERVATION DE LA ZONE NATURELLE D'EXPANSION DE CRUES

UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES PHÉNOMÈNES POUR MIEUX HIÉRARCHISER LES PRIORITÉS.

À la demande initiale du Parc naturel régional, le SYMSAGEB (Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais) a mené, en 2017, une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant de la Slack. Ce travail technique a permis de modéliser le fonctionnement hydraulique du bassin versant et de la basse vallée et de comprendre le fonctionnement du marais. À la confluence du Bazinghen et de la Slack, à Marquise, la topographie atteint une altitude inférieure à 4 m IGN69 et la pente du cours d'eau devient très faible. Les eaux provenant de ces bassins se retrouvent donc à un point convergent à l'entrée de la basse vallée pour former une zone naturelle d'expansion de crue pouvant stocker plusieurs millions de mètres cubes (1,9 millions de m³ d'eau stockés sur 360 ha dans le marais pour une crue décennale).

Les principales autres informations fournies par cette étude et importantes à retenir sont les suivantes : les conditions d'évacuation des écoulements vers l'estuaire sont contrariées par le radier rehaussé du Canal Napoléon par rapport au radier du lit historique de la Slack qui s'écoulait en méandre dans les dunes, en contrebas. Les ponts et écluses de Slack jouent un rôle dans la limitation de la vidange du marais. Les casiers formés par les dépôts successifs de sédiments de curage le long des berges modifient les conditions d'écoulement en crue de la Slack et du Bazinghen (échanges entre lit mineur et lit majeur). Lorsque les casiers sont remplis, la vidange du marais se fait alors en deux temps : une vidange gravitaire, rapide et classique jusqu'à un certain seuil, puis sous ce seuil, une vidange lente par évaporation et/ou infiltration. Il faut noter que l'influence de la marée et de la configuration de l'estuaire est nulle sur la vidange du marais et que les carrières jouent un rôle d'écêtement temporaire des crues.

Enfin, l'entretien des voies d'eau dans la basse vallée est nécessaire au maintien d'une vidange correcte de celle-ci, lui conférant ainsi ses qualités de zone humide et de prairies si particulières. En effet, l'étude hydraulique précise que : « L'arrêt des curages engendrerait une hausse quasi-généralisée des durées de submersions des casiers hydrauliques dans le marais, avec au maximum près de 10 jours en plus par rapport au scénario de base modélisé. Ce seraient les secteurs qui sont actuellement les moins touchés par les durées importantes des crues qui seraient les plus impactés, culminant à 14 jours de durée de décrue pour une crue décennale de manière presque généralisée sur le marais. Dans cette hypothèse, les crues seraient donc encore plus longues et aussi plus fréquentes sur le marais de la Slack, condamnant selon toute vraisemblance l'exploitation agricole de fauche sur le territoire. L'arrêt des curages n'est donc pas recommandé ».



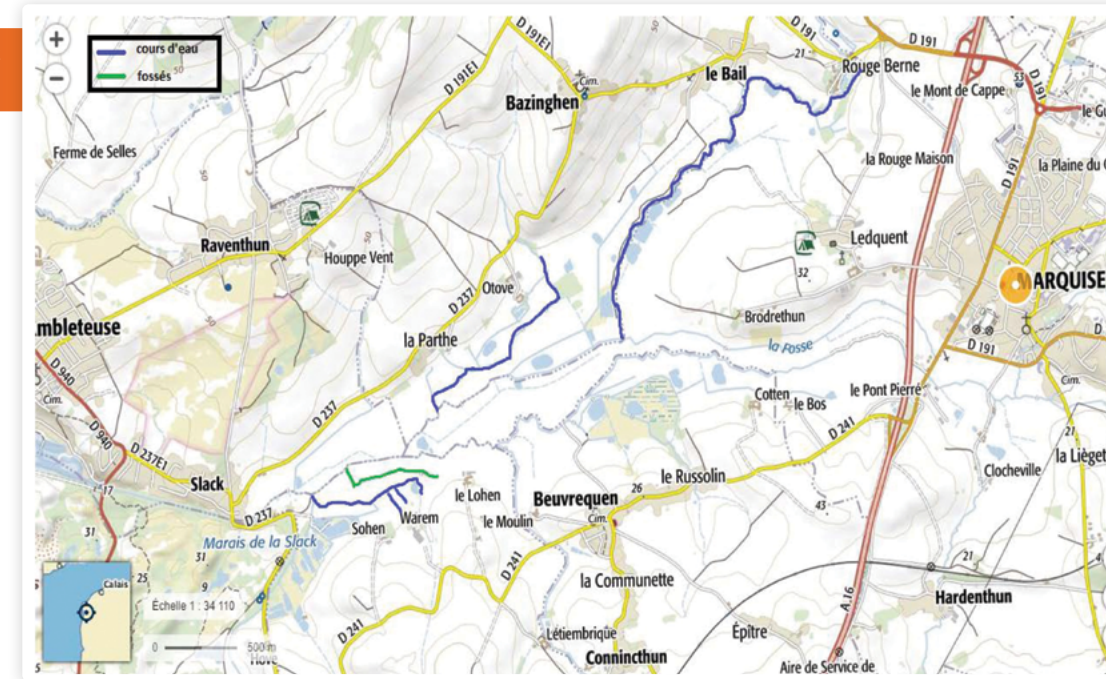
Crue de février 2014

L'ÉLABORATION D'UN PLAN DÉCENNAL DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'étude hydraulique confirme bien que l'entretien des voies d'eau de la basse vallée est un enjeu très important puisqu'il impacte directement l'usage économique de la zone (agriculture notamment) ainsi que les potentialités écologiques. Il s'agit de permettre un maintien de la richesse des prairies humides tout en permettant aux agriculteurs d'exploiter les prairies de fauche. L'entretien des voies d'eau de la basse vallée de la Slack est réalisé par la 6e section de Wateringues qui intervient pour le curage des voies d'eau et fossés suite à l'accumulation des sédiments lors des crues.

Un premier plan de gestion a été élaboré pour planifier ses interventions sur cinq années. Il est aujourd'hui achevé. La section de Wateringues, le Parc naturel régional la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE du Boulonnais ont proposé au comité de pilotage de travailler sur un nouveau plan de gestion sur une période de dix années. Ce projet de plan de gestion pluriannuel des voies d'eau de la basse vallée de la Slack a pour objectif principal d'entretenir de manière pluriannuelle les voies d'eau comprises dans le périmètre de la 6^e section de wateringues. Il propose également des mesures d'accompagnement sur certains secteurs afin de restaurer certains habitats, frayères, écoulements ou berges, dans le but de maintenir le fonctionnement des prairies humides, tant en terme hydraulique qu'écologique. Il n'a pas vocation à traiter les ouvrages hydrauliques identifiés dans le PAPI (Plan d'action et de prévention des inondations) du Boulonnais 2018, ni de travailler sur les merlons historiques.

Ce plan de gestion et d'entretien des voies d'eau est un des piliers du contrat de marais. Il permettra de planifier à moyen terme l'entretien des cours d'eau. Il s'appuie sur les outils de



Extrait du Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau élaboré par la 6e section de Wateringues : cartographie des interventions annuelles

gouvernance mis en place dans le cadre de l'animation de la basse vallée : le comité de pilotage et le comité technique hydraulique permettant le suivi des opérations.



exemple de fossé bien entretenu



Le canal Napoléon, au niveau du pont de la RD 940



La porte à la mer, dite «écluse Marmin» se ferme lors des gros coefficients de marée

En cas d'urgence ou de problèmes particuliers, un « comité restreint », composé de la section de wateringues, de la DDTM, de l'OFB, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Boulonnais, le SYMSAGEB, la Communauté de communes de La terre des 2 caps et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, sera en capacité de se réunir pour définir les modalités d'intervention.

LA CRÉATION, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU MARAIS

En complément de l'élaboration du plan de gestion des voies d'eau et afin d'atteindre l'objectif d'une bonne gestion hydraulique du marais, il est nécessaire de se pencher sur l'état des différents ouvrages (ponts, écluses, vannes, batardeaux) contribuant au fonctionnement du système. Un premier inventaire de ces ouvrages a été réalisé il y a quelques années. C'est ainsi plus d'une cinquantaine d'ouvrages qu'il serait nécessaire de diagnostiquer pour évaluer leur état. Une fois ce travail de recensement et de diagnostic effectué, il faudra évaluer, si besoin, les travaux nécessaires à leur remise en état et à leur bon fonctionnement.

L'objectif du contrat de marais sera aussi de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires, financeurs et maîtres d'ouvrages potentiels. Il faudra également envisager la faisabilité juridique, connaître le foncier concerné, la définition technique des travaux, la programmation opérationnelle ainsi que la planification et le phasage des réalisations.

L'étude hydraulique menée par le SYMSAGEB a mis en avant un principe de vidange en deux temps des casiers : une vidange rapide et classique jusqu'à un certain seuil, puis sous ce seuil, une vidange lente par évaporation ou infiltration. Les casiers dont la vidange lente se fait par évaporation ou infiltration ont été ciblés et cartographiés. Il s'agit principalement des secteurs des Bissemeries à l'aval de Rouge-Bernes, du secteur entre le Bos et le pont Pierré, ainsi que le secteur entre le Quichard, le ruisseau du Baron et la fontaine du Renard. Ces secteurs sont prioritaires en terme d'intervention. Ces travaux devront se faire dans le respect du maintien des prairies humides du marais.



Ancien ouvrage hydraulique à restaurer



Écluse du Grand Marais



Une écluse à restaurer et à gérer



Exemple de buse à restaurer

Photo Symsageb/V2R/DHI

photo J.L. Baclez

L'INTÉGRATION D'UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL D'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS (MERLONS ET BOURRELETS DE CURAGE) ET DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES ÉCOULEMENTS

L'étude hydraulique menée par le SYMSAGEB a démontré l'impact majeur des bourrelets de curage et des merlons historiques dans le fonctionnement en casier de la basse vallée de la Slack. En ce qui concerne les casiers qui sont déconnectés du réseau hydraulique, il s'agit d'expérimenter un certain nombre de dispositifs qui permettraient d'améliorer les écoulements et ainsi de diminuer les durées de submersion des prairies. Ces dispositifs seront nécessaires lorsqu'il s'agira de gérer les conséquences d'un épisode pluvieux en fin de printemps et avant la période de récolte des foins.



Rivière du Bazinghen. On devine de chaque côté des berges, les bourrelets de curage

Une vidange du marais en deux phases

Prise de vue lors d'une faible crue en février 2014.

On distingue les contours des casiers hydrauliques et les merlons/digues du marais qui délimitent les cours d'eau/fossés.



Photo aérienne de Philippe Frutier photographies

© DHI

3 December, 2016

#39



photo SYMSAGEB V2R DHI

La basse vallée de la Slack : Un fonctionnement hydraulique en casier

Les propositions d'aménagements pourront se concrétiser par la pose de clapets anti-retour, le creusement de fossés et de noues, la pose d'écluses et l'enlèvement partiel de certains merlons.

Ces propositions ne pourront se faire que dans l'objectif du maintien des prairies humides et des zones humides attenantes.



2.3 L'ENJEU ÉCOLOGIQUE ET PATRIMONIAL POUR UNE PRÉSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES, ET UNE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU MARAIS

L'ENJEU QUALITÉ DES EAUX DE LA SLACK

La Slack (masse d'eau de surface n°FRAR53) est classée en état écologique moyen au titre du SDAGE Artois Picardie 2016 – 2021. L'objectif de bon état écologique et chimique devait être atteint en 2015, mais a été reporté à 2027, en raison des contraintes importantes de réalisation des actions, notamment en domaine privé, et le temps de réaction du milieu. La problématique de pollutions concerne essentiellement les matières en suspension (notamment pour le Blacourt, en amont de la basse vallée) et la bactériologie. Il s'agit donc de favoriser les outils permettant de diminuer les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les secteurs en amont de la basse vallée et de poursuivre l'amélioration du traitement des eaux avant rejet dans les milieux naturels.

En ce qui concerne le volet érosion et au-delà des dispositifs classiques type plantation de haies, bandes enherbées etc. dont l'efficacité reste relative, il conviendra de mettre en place un travail d'animation auprès des agriculteurs du bassin versant pour favoriser les changements de pratiques culturales (couverts végétaux hivernaux, agro-écologie, etc.) et ainsi diminuer les apports de sédiment dans la basse vallée.



La qualité de la végétation aquatique de la Slack est dépendante de la qualité de l'eau

L'ENJEU PAYSAGER

Le paysage de la basse vallée de la Slack possède une topographie plane (il s'agit du lit majeur de la Slack) avec un caractère ouvert et de grandes prairies humides sans présence de végétation arbustive et arborée. Ce paysage ouvert caractéristique s'explique en partie par le règlement de la section de waterings qui interdit toute plantation afin de permettre l'accès aux berges par les engins d'entretien. Des peupleraies ont néanmoins été plantées au cours des années 1990. Depuis, tout nouveau boisement en basse vallée de la Slack a été proscrit par le SAGE du Boulonnais. La basse vallée de la Slack constitue une micro-entité paysagère caractéristique de l'identité du littoral qu'il convient de préserver.



Un paysage ouvert à maintenir et à préserver



Exemple de diversité de la flore des prairies humides de la Slack

L'ENJEU FAUNE FLORE

Comme rappelé dans le diagnostic en début du document, le marais de la Slack est un véritable cœur de biodiversité. Ainsi, par exemple, la présence de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) est exceptionnelle dans le nord de la France. Elle est considérée comme la plante emblématique du marais et oblige l'ensemble des acteurs à en assurer sa conservation.

Cette diversité écologique est directement liée aux niveaux d'eau et aux pratiques culturales qui, notamment sur les prairies de fauche, ont très peu évolué depuis des décennies. La diversité floristique présente sur ces prairies est bien la résultante de ces pratiques traditionnelles de fauche. Il faut donc faire en sorte prioritairement de les pérenniser par un programme de soutien à l'élevage.

En ce qui concerne les prairies pâturées, un accompagnement des agriculteurs dans leurs choix de gestion (Pâtur'Ajuste, suivi agro-écologique des prairies, etc.) permettra de garantir une meilleure valorisation de ces prairies naturelles. Il est aussi important de pouvoir assurer un suivi à long terme de ces populations et de déterminer les différents facteurs de maintien de ces espèces, ne serait-ce que pour alimenter la démarche PSE (Paiement pour Services environnementaux). L'autre facteur majeur est lié à la bonne gestion des niveaux d'eau. Il faudra être vigilant sur l'intégration des futurs projets d'aménagements et de gestion hydraulique du marais pour en évaluer les éventuels impacts. Un accompagnement de la section de Waterings pour son plan d'entretien des cours d'eau permettra d'avancer significativement sur ce volet.

Il sera nécessaire de prospecter les autres groupes faunistiques et floristiques pour continuer d'améliorer la connaissance et

assurer une mise en valeur du patrimoine du marais. Il s'agit essentiellement :

- des oiseaux, et plus particulièrement des espèces de milieux ouverts (Tarier) pouvant être liées aux pratiques (prairies de fauche, entretien par les waterings),
- des odonates, en lien avec la présence de surfaces en eau (dont les mares de chasse)
- des batraciens avec un enjeu fort sur certaines espèces emblématiques du territoire.

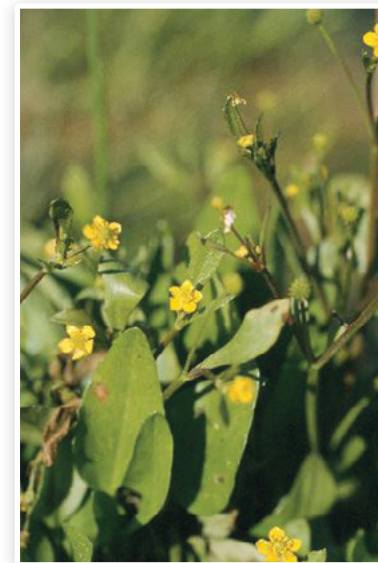


photo MNHN-CBNBP O. Escude

Les stations de renoncules à feuille d'Ophioglosses situées dans la Slack sont les seules présentes dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

2.4 LES AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE : UNE MISE EN VALEUR QUI PASSE PAR LA MOBILISATION DES HABITANTS

La basse vallée de la Slack constitue un bien commun, un patrimoine à préserver de par ses paysages, son histoire, ses savoir-faire, ses usages, sa faune et sa flore, mais qui n'est pas très connu des habitants de la vallée. Il s'agit d'initier et d'accompagner une dynamique locale pour pérenniser la préservation de ce bien commun. Cette volonté partagée par les membres du comité de pilotage et les acteurs du marais s'est concrétisée par un certain nombre d'actions de sensibilisation comme des conférences sur l'histoire du marais, des expositions, des expositions photographiques, etc.

En mai 2018 s'est déroulée la première fête de la vallée de la Slack qui fut un succès avec plus de deux cents cinquante personnes accueillies. Cette manifestation festive a permis de fédérer un petit groupe d'acteurs. Il s'agit maintenant de les accompagner pour aller vers la création d'une association des usagers du marais qui pourrait fédérer les acteurs, partenaires et usagers (agriculteurs, Wateringues, chasseurs représentants des communes).

Dans le même registre, une réflexion est menée pour envisager la possibilité pour la basse vallée de la Slack de bénéficier du label RAMSAR. Ce Label serait une reconnaissance internationale de la qualité de cette zone humide.



Un vrai succès pour la première édition de la fête de la Slack en mai 2018



Les habitants à la rencontre des usagers du Marais



3 : LE CONTRAT DE MARAIS :
UN FUTUR OUTIL POUR LA PRÉSERVATION
D'UNE ZONE HUMIDE D'EXCEPTION



photo des participants

L'ASPCO, en plein montage d'une exposition sur la chasse à destination du Grand Public



photo des participants

L'histoire locale est un vecteur de sensibilisation au patrimoine du Marais (conférence de M. Jacques Mahieu à Bazinghen en 2018)



photo des participants

Les agriculteurs partagent leurs connaissances de la flore avec les habitants



Le contrat de marais se devra d’être le reflet des enjeux partagés par l’ensemble des acteurs du site. Il intégrera et contractualisera de manière opérationnelle, l’ensemble des propositions faites lors des deux comités de pilotage annuel du programme à trois ans 2016-2019. Il s’articulera autour de 3 grandes orientations, 10 engagements et 26 actions prioritaires qui sont la synthèse de l’ensemble des actions présentées en comité technique et en comité de pilotage du projet.

1/ ORIENTATION 1 : MAINTENIR UNE PRATIQUE AGRICOLE D’ÉLEVAGE SUR LA ZONE HUMIDE DU MARAIS

Engagement 1 : intervenir sur le foncier agricole pour maintenir la vocation agricole des parcelles

- Action 1 : valider et faire signer un protocole d’accord foncier pour assurer le maintien de la vocation agricole lors d’une vente de terrains
- Action 2 : Trouver les moyens d’assurer une veille foncière sur les parcelles de la basse vallée
- Action 3 : Intégrer à la réflexion les opportunités de protection réglementaire de certains espaces : (APPB, ZAP, PAEN etc...) et travailler avec les communes sur la démarche d’exonération foncière

Engagement 2 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agri-environnementales

- Action 4 : Poursuivre l’accompagnement technico-économiques des exploitations pour favoriser une gestion écologique des prairies de la basse vallée (Diminution des intrants chimiques et de la fertilisation minérale, etc.)
- Action 5 : Poursuivre l’accompagnement des éleveurs et leur montée en compétence pour une meilleure valorisation agronomique des prairies naturelles (démarche Pâtur’Ajuste, mise en place des MAEC, etc.)
- Action 6 : Expérimenter la démarche PSE (Paiement pour Services Environnementaux) avec les agriculteurs de la Slack

Engagement 3 : Soutenir l’agriculture pour assurer la pérennité d’une activité d’élevage dans le marais

- Action 7 : Lancer un programme de valorisation collective des productions issues des prairies de la Slack (marque Valeurs Parc, label, marque locale, projet collectif de séchage, etc.)
- Action 8 : Poursuivre l’accompagnement pour la Conversion en bio des exploitations agricoles du marais

Engagement 4 : Mettre en place un schéma d’accès au Marais pour l’ensemble des usagers

- Action 9 : Travailler avec les usagers sur un plan d’accès partagé au Marais intégrant une signalétique spécifique aux entrées du Marais
- Action 10 : Restaurer les ouvrages majeurs d’accès aux Marais si nécessaire



photo J.L. Badiez

Le gué du bail : un accès important au Marais de Bazinghen



photo Dominique Wallet

Les berges de la Slack sont fragiles et peuvent être dangereuses pour le bétail

2/ ORIENTATION 2 : PERMETTRE UNE BONNE GESTION HYDRAULIQUE DE LA ZONE NATURELLE D’EXPANSION DE CRUES DU MARAIS

Engagement 5 : Pour une bonne gestion et un bon entretien des cours d’eau

- Action 11 : Poursuivre les travaux d’entretien et de gestion écologique du cours d’eau
- Action 12 : Mettre en place un plan décennal d’entretien des voies d’eau
- Action 13 : Poursuivre l’équipement des prairies pour améliorer les dispositifs d’abreuvement des animaux (pompes de prairies, points d’eau, clôtures) et protéger les cours d’eau, les berges et les milieux aquatiques

Engagement 6 : Pour la création, l’entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques du marais

- Action 14 : Restaurer si nécessaire, la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques du marais et trouver les solutions pérennes pour l’entretien et la gestion de ces ouvrages
- Action 15 : Envisager les travaux hydrauliques nécessaires à la reconnexion de certains secteurs du marais au réseau hydrographique existant tout en maintenant les niveaux d’eau nécessaires au maintien des prairies humides

Engagement 7 : Pour l’intégration d’un programme expérimental d’enlèvement et de gestion des dépôts (merlons et bourrelets de curage) et de travaux d’amélioration des écoulements

- Action 16 : Étudier la faisabilité de mise en œuvre des chantiers expérimentaux d’enlèvement de dépôt, de merlons et de bourrelets de curage dans le périmètre et expérimenter un service d’étalement pour les propriétaires privés.



photographe concours Slack

Le maintien d’une agriculture EN zone humide EST indispensable à la préservation du marais



photo Marie-Madeleine Garcia

Les crues hivernales permettent de mieux visualiser les bourrelets de curage. Rivière du Bazinghen au Fond Lalou





Le bon entretien des fossés contribue à la bonne gestion des niveaux d'eau



Fossés entretenus par la 6^e section de Wateringues



Un des nombreux ouvrages anciens du marais de la Slack

3/ ORIENTATION 3 : PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL DE LA BASSE VALLÉE

Engagement 8 : Pour une bonne qualité des eaux de la Slack

- Action 17: Promouvoir la mise en œuvre d'opérations de changement de pratiques culturelles sur les parcelles en amont et aux abords du périmètre
- Action 18 : Sensibiliser et accompagner les partenaires du bassin versant pour une amélioration constante de la qualité des eaux de la Slack

Engagement 9 : Connaître, faire connaître et poursuivre les inventaires de la faune et la flore du marais

- Action 19 : Mettre en place un observatoire floristique et un dispositif de suivi de l'évolution des prairies de la Slack en fonction de la localisation des parcelles, de leur altitude et des pratiques exercées
- Action 20 : poursuivre les inventaires sur le reste de la flore du Marais (flore aquatique, flore des fossés etc.)
- Action 21 : Lancer des démarches d'amélioration de la connaissance et de mise en valeur des autres groupes ou espèces présentes dans la basse vallée (oiseaux, amphibiens, poissons, insectes) en partenariat avec les usagers, chasseurs, agriculteurs et pêcheurs du Marais
- Action 22 : Accompagner les chasseurs dans leur gestion des mares de huttes (volet administratif, volet écologique)
- Action 23 : S'assurer d'une bonne coordination des actions de régulation des espèces envahissantes (rat musqué, etc.)

Engagement 10 : Préserver et faire connaître les usages, les paysages identitaires du marais et les autres éléments du patrimoine

- Action 24 : Mettre en place des outils de valorisation des patrimoines (événement festif, randonnées, expositions, ouvrages, etc.) en partenariat avec les usagers (chasseurs, agriculteurs) et les habitants de la basse vallée
- Action 25 : accompagner les acteurs locaux pour concrétiser une démarche collective d'appropriation de la basse vallée (Association des usagers du Marais)
- Action 26 : Lancer la réflexion pour la Labellisation RAMSAR du secteur de la basse vallée de la Slack



Les propriétaires et usagers du marais permettent aux habitants de découvrir le marais à l'occasion de la fête de la Slack



Les odonates fréquentent les mares de chasse au printemps

LA GOUVERNANCE DU PROJET S'ARTICULE AUTOUR DES PARTENAIRES SUIVANTS :

- La Communauté de commune de La terre des deux caps (EPCI ayant la compétence GEMAPI)
les communes de la Basse Vallée : Wimille et Wimereux (Communauté d'agglomération du Boulonnais), Ambleteuse, Beuvrequen, Bazinghen, Marquise (Communauté de communes de La terre des 2 caps)
Le SYMSAGEB / EPTB, Etablissement Public Territorial de Bassin du Boulonnais
La Commission Locale de l'Eau du SAGE Boulonnais
La 6^e section de Wateringues
Les exploitants du site
Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais
Les chasseurs (ASPCO)
L'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Le Département du Pas-de-Calais
La Région Hauts-de-France
Les services de L'État (Direction des Territoires et de la Mer, La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
La sous-préfecture de Boulogne-sur-mer

- LE DISPOSITIF D'ANIMATION SERA CONFORTÉ :**
- Un comité de pilotage : deux réunions annuelles : avril/novembre
 - Des groupes de travail techniques :
 - Foncier/accessibilité
 - PMAZH/agro écologie
 - Hydraulique en partenariat avec la sous-préfecture et l'association de Wateringues
 - Animation et mise en valeur du patrimoine.

Dans la gouvernance du contrat de marais est proposé une fois par an, un nouvel outil, la « **conférence des usagers** » qui regroupe les agriculteurs, les chasseurs, et les représentants des communes du marais pour échanger, débattre et trouver des solutions sur les éventuels problèmes rencontrés ou conflits d'usage.

LE LIVRE BLANC DE LA BASSE VALLÉE DE LA SLACK

Un contrat collectif pour le maintien d'une zone humide d'exception

La basse vallée de la Slack, le « Marais » comme la nomment les habitants des villages alentours, est un territoire remarquable du Boulonnais. Célèbre pour ses inondations spectaculaires, cette zone humide est considérée par les spécialistes comme exceptionnelle par ses paysages, sa faune, et sa flore. Ce que confirment les propriétaires et usagers, très attachés à ce site naturel et agricole.

Depuis plus de dix ans, agriculteurs, chasseurs, propriétaires, élus,... échangent et agissent avec les services des collectivités et les organismes publics, grâce à la coordination du Parc naturel régional, pour préserver cette zone humide. Les trois grands enjeux, complètement interdépendants, sont bien identifiés.

Aujourd'hui, les acteurs ont décidé collectivement de passer à une vitesse supérieure : la définition et la mise en œuvre d'un contrat de marais.



photo Cécile Gallian



photo Cécile Gallian

Le programme d'animation de la Slack est financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Communauté de communes de La terre des 2 caps



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



La 6^{ème} section de Wateringues est accompagnée par la Commission Locale de l'Eau du Boulonnais et le Parc naturel régional dans la mise en œuvre de son Plan de gestion et d'entretien des voies d'eau.



Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le West
> Maison du Marais, Saint-Martin-au-Laërt
adresse postale : BP 22, 62142 LE WEST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional des Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais et la participation de l'Etat, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



Une autre vie s'invente ici

